

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES 3^{ème} ANNÉE

REGLEMENT DES ÉTUDES Modalités de contrôle des connaissances et des compétences PROGRAMME 2024

A l'issue de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de sages-femmes, les étudiants acquièrent un grade de licence.

La validation de toutes les UE du cycle 1 est nécessaire pour l'admission en cycle 2

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

A - ORGANISATION DE L'ANNÉE

Article 1

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de janvier, et du mois de janvier au mois de juillet pour le second.

Article 2

Chaque semestre est composé :

- D'Unités d'Enseignements (UE) théoriques qui peuvent être constituées de modules.
- D'apprentissages cliniques constitués de stages, travaux pratiques et simulation en santé

Article 3

La 1^{ère} session d'examen est organisée à l'issue de chaque semestre, soit au mois de janvier et au mois de mars et/ou d'avril. La 2^{nde} session d'examen a lieu en juin pour les 1^{er} et 2nd semestres.

Les 2 sessions sont espacées d'au minimum 2 semaines.

Article 4

Les délibérations du jury se déroulent après :

- Les examens du 1^{er} semestre,
- Les examens du 2nd semestre,
- La 2^{nde} session d'examen,
- La fin des stages.

B – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 5

Les enseignements et modalités d'évaluation et de validation des connaissances et des compétences des semestres 5 et 6 s'organisent de la façon suivante :

UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE	SEMESTRE 5 (A) 2026-2027					
	CM	TP/TD	ECTS	ECTS total	Modalités d'évaluation	
			Stage		1ère Session	2ème Session
TOTAL Heures	190	52	210			
Total ECTS	20	3	7	30		
SOCLE FONDAMENTAL		23		2	Validation à 10/20	
Apprentissage Clinique						
AFGSU		21		2	Attestation	Attestation
Serious Game Cpias		2			Attestation	Attestation
DOMAINE PRENATAL	29			2	Validation à 12/20	
C 1 Assurer le suivi des grossesses à bas risque (GBR)						
UE 3A- 1 Suivi des GBR	15	11		1	Cahier 1 h 30	Cahier 1 h
C 2 Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance						
UE 3A-2 Accompagnement du projet de Naissance	14	4		1	Cahier 30'	Cahier 30'
C 3 Assurer en collaboration le suivi des GHR						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique					VS +PTP+Encadct	VS +/- dossier +/- Enc
M1 TP/TD/ Encadrement consult		15		0,5	PTP +Encadremnt	présentation dossier / Enc
Stage					V /atteinte attendus	V /atteinte attendus
DOMAINE PERNATAL	38,5			4	Validation à 12/20	
C 4 Assurer la gestion des naissances eutociques						
UE 3A- 4 Naissances eutociques	24,5			3		
M1 Prétravail	6				Cahier 1 h	Cahier 30 mn
M2 Accouchement	18,5				Cahier 1h30	Cahier 1h
C 5 Accompagner l'instauration des interactions précoces						
UE 3A- 5 Accompagnement de la parentalité en pernatal	14			1	Cahier 1 h	Cahier 30 mn
C 6 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique					VS	VS
TP		0		0		
Stage					V /atteinte attendus	V /atteinte attendus
DOMAINE POSTNATAL	31,5			4	Validation à 12/20	
C 7 Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant						
UE 3A- 7 Suivi mère enfant à bas risque	17	9		2		
M1 Suivi suites de couches	15				Cahier 1 h	Cahier 30 mn
M2 Suivi à domicile	2				Cahier 30 min	Cahier 30 min
C 8 Accompagner la parentalité en menant un EPN						
UE 3A- 5 Accompagnement parentalité en postnatal	14,5	5		2		
M1 Prévention éducation santé de l'enfant	9,5				EO 20 min	EE 20 min
M2 EPNP	5					
C 9 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique					VS +PTP+ECCO12/20	VS -ECCO 12/20
M1 TP/TD/enc examen nné		14		0,5	PTP	présentation dossier
M2 ECCO SDC redoublants seulement					ECCO 12/20	ECCO 12/20
Stage					V /atteinte attendus	V /atteinte attendus
DOMAINE GYNECOLOGIQUE	31			4	Validation à 12/20	
C 10 Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et rééducation Périnée sphinctérienne						
UE 3A- 9 Suivi gynécologique	8	0		1	Cahier 1 h	Cahier 30 min
C 11 Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive						
UE 3A- 10 Santé sexuelle et reproductive	23	0		3		
M1 Planification	13				Cahier 1 h	Cahier 1 h
M2 Dépistage et prévention IST	10				Cahier 30 min	30 min
C 12 Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières						
Apprentissage Clinique				0	VS	VS
TP		0		0		
Stage					V /atteinte attendus	V /atteinte attendus
DOMAINE RECHERCHE	16			2	Validation à 10/20	
C 13 Analyser les données scientifiques et professionnelles - LCA						
C 14 Expérimenter une démarche de recherche						
UE 3A -12 Recherche	16			2	EE LCA	Cahier 30'
DOMAINE GENERIQUE	24			2	Validation à 10/20	
C 15 Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant à la santé						
UE 3A-13 Santé publique						
C 16 Communiquer, collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien être						
C 17 Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie en prenant en compte sa dimension éthique						
UE 3A - 14 Communication, HSEL	24					
M 1 Anglais	14			1	EO 20 min	Cahier 30'
M 2 Ethique	10			1	EO 20 min	EE
PARCOURS PERSONNALISE	20			2	PTDC	RR V
UE 3A- 16.1 Activité associative (ACE2MPL...)					PTDC	
UE 3A-16.2 Analyse pratiques pro + théâtre impro	20				PTDC	
UE 3A-16.3 M1 biologie santé - parcours initiation recherche					PTDC	
UE 3A-16.4 Tutorat PASS, maieutique					PTDC	
UE 3A-16.5 Hypnose 7h acu 3h ostéo5 h	15				PTDC	
UE3A-16.6 Communication 9 h Santé environnementale 5h	15				PTDC	

UE THEORIQUES ET APPRENTISSAGE CLINIQUE	SEMESTRE 6 (B) 2026-2027					
	CM	TP/TD	Semaine	ECTS	Modalités d'évaluation	
			Stage		1ère Session	2ème Session
TOTAL Heures	106	8	480			
TOTAL ECTS	13	1	16	30		
DOMAINE PRENATAL	8			1	Validation à 12/20	
C 1 Assurer le suivi des grossesses à bas risque (GBR)						
UE 3B-1 Suivi des GBR	8			1		
C 2 Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance						
UE 3B-2 Accompagnement du projet de Naissance						
C 3 Assurer en collaboration le suivi des GHR						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique		12			VS +PTP +ECCO	VS +ECCO
M1 TP/TD /		6		0,5	PTP	présentation dossier
M2 Etude cas clinique orale GBR		6			ECCO 35 min	ECCO 35 min
Stage					V / atteinte attendus	V / atteinte attendus
DOMAINE PERNATAL	18			2	Validation à 12/20	
C 4 Assurer la gestion des naissances eutociques						
UE 3B- 4 Naissances eutociques	18			2	Cahier 1 h30	Cahier 1h
C 5 Accompagner l'instauration des interactions précoces						
UE 3B- 5 Accompagnement de la parentalité en pernatal						
C 6 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique					VS +PTP	VS
M1 TP		2		0,5	PTP	présentation dossier
M2 Mise en situation clinique simulation DAVEU					MSC 20 min	MSC 20 min
Stage					V / atteinte attendus	V / atteinte attendus
DOMAINE POSTNATAL	12			1	Validation à 12/20	
C 7 Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant						
UE 3B- 7 Suivi mère enfant à bas risque	12			1	Cahier 1 h 30	Cahier 1h
C 8 Accompagner la parentalité en menant un EPN						
UE 3B- 5 Accompagnement de la parentalité en postnatal						
C 9 Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques						
UE associées au socle fondamental						
Apprentissage Clinique				0	VS +MSC	VS +MSC
M1 TP/ encadrement ex nné		0		0		
M2 MSC examen accouchée					MSC 45'	MSC 45'
Stage					V / atteinte attendus	V / atteinte attendus
DOMAINE GYNECOLOGIQUE	13			2	Validation à 12/20	
C 10 Assurer le suivi gynecologique de prévention et de contraception et rééducation Périnée sphinctérienne						
UE 3B- 9 Suivi gynécologique	6	0		1	Cahier 1h	Cahier 30 mn
C 11 Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive						
UE 3B- 10 Santé sexuelle et reproductive	7	0		1		
M1 IVG	5				Cahier 30 min	30 min
M2 Education vie affective et sexuelle	2				EO	EE
C 12 Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières						
Apprentissage Clinique				0		
TP		0		0		
Stage					V / atteinte attendus	V / atteinte attendus
DOMAINE RECHERCHE	12			2	Validation à 10/20	
C 13 Analyser les données scientifiques et professionnelles - LCA						
C 14 Expérimenter une démarche de recherche						
UE 3B- 12 Recherche	12			2	RR	RR
DOMAINE GENERIQUE	23			2	Validation à 10/20	
Cahier 30 mn						
UE 3B- 13 Santé publique	9			1	cahier 1 h	Cahier 30 mn
C 16 Communiquer, collaborer en situation professionnelle, en établissant une relation adaptée, et en assurant sa propre santé et son bien être						
C 17 Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie en prenant en compte sa dimension éthique						
UE 3B- 14 Com, Humanités, Société, Ethique et législation	14			1		
Psychologie	14				QR 1 h00 CCO	QR 1 h 00
PARCOURS PERSONNALISE	20			3	PTDC	RR V
UE 3B-16.1 Activité associative (ACE2MPL...)					PTDC + EE	
UE 3B-16.2 Analyse pratiques pro + théâtre impro	20				PTDC	
UE 3B-16.3 M1 biologie santé - parcours initiation recherche					PTDC	
UE 3B-16.4 Tutorat PASS, maïeutique					PTDC + EE	
UE 3B-16.5 Hypnose 7h acu 3h ostéo5 h	15				PTDC	
UE3B-16.6 Communication 9 h Santé environnementale 5h	14				PTDC	
UE 3B-16.7 Anglais	10				PTDC	
UE3B-16.8 Activité culturelle ou sportive					note des organismes	RR : V
*cas particuliers						
Redoublement : ECCO GBR + MSC GBR (M3) OU MSC ex accouchée : M2 apprend clinique domaine postnatal						

Légende :

CAHIER : peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, QCU, cas cliniques, rédaction ; **ECOS** : Examen Clinique Objectif Structuré ; **EE** : Exposé Ecrit ; **Enc examen nné** : encadrement examen nouveau-né ; **EO** : Exposé Oral ; **MSC** : Mise en situation clinique ; **PTDC** : Participation aux TD et aux Cours ; **PTP** : Participation aux TP ; **QCM** : Questions à Choix Multiples ; **QCU** : Questions à Choix Unique ; **QR** : Question Rédactionnelle ; **Quiz Moodle** : Evaluation par Quiz sur Moodle ; **RR** : Rapport de recherche ; **CCO** : Cas Clinique Oral ; **V** : Validation ; **VS** : Validation stage

Article 6

Pendant le semestre 2, en dehors des contrôles théoriques, les étudiants sont évalués sur des mises en situations cliniques réelles :

- Dans le domaine postnatal avec la participation d'une patiente
- ET dans le domaine perinatal au laboratoire de simulation sur la prise en charge d'un nouveau-né présentant une difficulté mineure d'adaptation à la vie extra utérine.

Article 7

Les modalités de validation des UE 3A -16.1 et 3B -16.1 sont décrites en annexe.

Les UE 3A-16.3 et 3B- 16.3 du parcours personnalisé nécessitent de suivre l'enseignement d'au moins une UE du Master.

Dans le cadre du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, elles valident 2 ECTS au Semestre 1 et 3 au Semestre 2.

Dans le cadre du Master Biologie Santé, le nombre d'ECTS réel est validé sous réserve de répondre aux conditions de validation exigées dans le cadre du Master (Cf. règlement).

C – ASSIDUITÉ

Article 8

La présence aux cours est obligatoire. - Il est rappelé aux boursiers que la participation aux cours est requise. Toute absence aux TP, TD et/ou aux UE du parcours personnalisé devra être justifiée auprès des enseignants responsables ; sont acceptés comme justificatif : un certificat médical - certificat de décès - convocation au permis de conduire - convocation devant une instance officielle (notaire, tribunal, etc.) - Cf. règlement intérieur.

Selon les enseignants, la formation est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

D – APPRENTISSAGES CLINIQUES

Ils sont constitués des stages et de séances de travaux pratiques, simulation, encadrements cliniques.

Article 9 : Organisation des stages

Vingt-trois semaines de stages à temps complet sont à effectuer obligatoirement entre fin septembre et fin juillet, réparties comme suit :

STAGES 3ème ANNEE						
DOMAINE	Lieu	DUREE en semaines 30 h		SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	ECTS
PRENATAL	Consultations Sage-femme	4		7	16	4
	CH ou libéral					
PERNATAL	Salle Accouchement	9				9
	CH type 1 ou 2 en priorité	6	7			
	CH Type 3	3	2			
POSTNATAL	Suites de couches	6				
	CH type 1 ou 2 en priorité					
	CH type 3					
GYNECOLOGIE	Consultation gynecologiques	4				4
	CH ou SF libérale	1-3				
	Planification	1-3				

- En prénatal : Consultations, échographie, PNP, EPP : 4 semaines
 - o 4 semaines (2 fois 15 jours)
Soit à l'hôpital mère enfant (HME) ou au centre prénatal de proximité de Mauriac (15) ou au centre hospitalier (CH) de Guéret, de St Junien, de Tulle, de Brive ou de Périgueux ou auprès de sages-femmes libérales.
- En per natal : Salle d'accouchements : 9 semaines
 - o 2 ou 3 semaines à l'HME
 - o 2 ou 3 semaines au CH de Brive ou de Guéret ou de Périgueux ou de Saint-Junien ou de Tulle ou à la clinique des Emailleurs
 - o 4 semaines dans une maternité au choix de l'étudiant
- En postnatal : Suites de couches : 6 semaines
Réalisées prioritairement dans des maternités de type 1 ou 2, et selon les possibilités, à l'HFME
 - o 3 ou 4 semaines au CH de Brive ou de Guéret ou de Périgueux ou de Saint-Junien ou de Tulle ou à la clinique des Emailleurs
 - o 2 ou 3 semaines à l'HME
- En gynécologie : 4 semaines
 - o 1 à 3 semaines en consultations dans un centre hospitalier ou avec une sage-femme libérale
 - o 1 à 3 semaines en planification en CH ou planning familial.
 - o Les CH possibles sont HFME, Service de santé universitaire de Limoges, Tulle, Guéret, Périgueux, Châteauroux

Le stagiaire est tenu de se soumettre aux horaires définis par l'école et le responsable de stage. Les semaines de stage sont de 30 h.

Aucune dispense totale ou partielle de stage ne peut être accordée sauf les exceptions stipulées dans le règlement intérieur de l'école.

Les étudiants désirant suivre un parcours recherche en Master avec un stage recherche, bénéficient d'un aménagement des stages de la formation de sage-femme avec la suppression 2 semaines de stage en post natal, 1 semaine en consultation, 1 semaine en gynécologie

Article 10 : Suivi

Les attendus par compétence sont déterminés par cycle selon l'arrêté du 3 juillet 2024. Ils doivent être atteints en fin de 3^{ème} année.

Une feuille d'acquisition spécifique à chaque domaine : pré, per, post natal et gynécologique, ainsi qu'une feuille de validation de stage sont remises à chaque étudiant, avant le départ en stage.

Le suivi des acquisitions, est réalisé à chaque garde.

Ces feuilles sont remplies à la fin de chaque journée par l'étudiant qui réalise son auto évaluation et par le professionnel encadrant qui réajuste ou valide, en présence de l'étudiant. Elles permettent de faire le point sur le déroulement de l'apprentissage avec les professionnels sur le terrain. Ceci permet d'obtenir des informations précises sur ce qui est acquis, en voie d'acquisition ou à améliorer et les moyens à mettre en place pour réajuster ; des axes prioritaires peuvent être fixés.

L'étudiant a la responsabilité de demander à faire le point régulièrement sur le déroulement de son apprentissage, et au minimum à mi- stage, afin d'obtenir des informations précises sur ce qui est acquis ou à améliorer et les moyens à mettre en place pour réajuster.

II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET AUX STAGES

A – MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 11

Seuls sont autorisés à se présenter à la 1^{ère} session des épreuves de validation des connaissances théoriques (écrit ou oral), les étudiants ayant été assidus aux séances de travaux pratiques (présence ≥ 90%) et dirigés, du parcours personnalisé (présence ≥ 70%) et aux cours obligatoires.

Article 12

Tout candidat présent au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve. **La ponctualité est la règle.** Toutefois un retard maximum de 20 minutes est toléré pour débiter l'épreuve sans octroi de temps supplémentaire.

Aucun retard ne sera accepté concernant les épreuves orales quelles qu'elles soient, et mises en situation clinique.

Article 13 : Absence à un examen

Toute absence à une épreuve d'examen au cours de la première session oblige à représenter à la deuxième session de la même année, l'épreuve correspondant à l'UE considérée, selon les modalités prévues pour la 2^{ème} session.

Article 14 : Usage des calculatrices

La détention de calculatrices programmables ou alphanumériques dans les salles d'examen est INTERDITE.

La détention de calculatrice non programmable dans les salles d'examen pourra être autorisée par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Article 15

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé dans un espace réservé de la salle avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 12 et 13 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur. Le règlement des examens de l'Université de Limoges s'applique aux étudiants sages-femmes.

Article 16

Les connaissances et le développement progressif des compétences des étudiants sont appréciés, d'une part, dans chaque UE et / ou module, par un examen terminal ou un contrôle continu et, d'autre part, par la validation des apprentissages cliniques.

Les épreuves écrites sont anonymes.

B – VALIDATION DES APPRENTISSAGES CLINIQUES

Article 17 : Validation des apprentissages cliniques

- ✓ Chaque stage est validé par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur l'avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant
Il s'appuie pour cela sur ce qui a été noté sur les feuilles d'évaluation par le personnel encadrant.
En cas de non validation, le stage doit être refait avant la réunion du jury et de la commission d'attribution de crédits fin août - début septembre.
Tout stage non validé entraîne la non validation des compétences du domaine considéré et le redoublement.

La validation de chaque stage reste définitivement acquise sauf en cas de redoublement.

- ✓ La présence aux TP, dont les encadrements font partie, est obligatoire afin de les valider (présence ≥ 90%)

Les modalités de validation des apprentissages cliniques en 1^{ère} session comme en 2^{ème} session, au 1^{er} et au 2^{ème} semestres, sont décrites dans les tableaux exposés dans l'article 5.

C – MÉCANISMES DE COMPENSATION ET DE CAPITALISATION

Article 18

Il n'y a pas de mécanisme de compensation au niveau des UE ni entre les semestres.

Article 19

Les UE des domaines pré, per post natal et gynécologique (20 ECTS) doivent être supérieures ou égales à 12/20 pour être validées. Les UE des autres domaines (7 ECTS) sont validées dès lors qu'elles sont supérieures ou égales à 10/20.

Les MSC doivent obtenir une note $\geq 12/20$; elles ne sont ni compensables ni compensatoires.

Le mécanisme de compensation pour les modules est le suivant :

Dans le cas des domaines validés à 10/20, si la note de l'UE est $\geq 10/20$, il y a compensation entre les modules d'une même UE.

Il n'y a pas de mécanisme de compensation entre les modules des UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique.

L'absence à une épreuve bloque le mécanisme de compensation (réf. article 11).

Article 20

La capitalisation des UE est acquise si la note est supérieure ou égale à celle définie dans l'article 18 sauf en cas d'absence à une épreuve.

Les UE théoriques acquises et capitalisées le sont définitivement pour l'année en cours et ne peuvent être réévalués lors de la seconde session.

Article 21

Le jury peut attribuer des points aux UE. Les décisions du jury prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont sans appel.

D – SPORT ET ACTIVITE CULTURELLE

Article 22

Le sport et l'activité culturelle peuvent participer aux UE du parcours personnalisé. L'activité doit être validée par le responsable pédagogique en début d'année universitaire. Une présentation succincte sur un support multimédia permettra de vérifier son adéquation par rapport aux attendus définis dans l'annexe de l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique, précisant les objectifs du parcours personnalisé : un descriptif rapide de l'activité et des compétences attendues au terme de l'investissement de l'étudiant seront exposés. Un support écrit (1 page maximum) résumant les objectifs visés devra être remis.

Article 23

Si l'activité est acceptée, en fin d'année universitaire, la validation se fera sur la foi des notes ou d'un rapport ou d'une attestation émanant directement des organismes concernés.

E – ADMISSION

Article 24

Un module est acquis, sauf cas de redoublement, dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou qu'elle est compensée par les notes des autres modules de la même UE, **pour les domaines recherche et générique** comme défini dans l'article 18.

Les modules des domaines pré, per, post natal et gynécologique sont acquis, sauf cas de redoublement, si leur note est supérieure ou égale à 12/20.

Article 25

Une UE est acquise dès lors que :

- Sa note est supérieure ou égale à 12/20 pour les domaines pré, per et postnatal et gynécologique et supérieure ou égale à 10/20 pour les autres domaines.
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve.

Article 26

Un semestre est définitivement acquis et validé :

- Si l'étudiant a validé
 - Chaque domaine le composant : note supérieure ou égale à 12/20 à chaque UE des domaines pré, per, post natal, et supérieure ou égale à 10/20 pour les autres domaines
 - Le parcours personnalisé (présence supérieure à 70% du volume horaire de l'UE)
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve,
- Et Lorsque tous les apprentissages cliniques sont validés.

Article 27

L'année est acquise et validée :

- Si l'étudiant a validé, selon les conditions définies article 25, chaque semestre
- Et qu'il n'y a pas eu d'absence à une épreuve,
- Et que la FGSU (formation aux gestes et soins d'urgence) est validée,
- ET Lorsque tous les apprentissages cliniques sont validés.

Article 28

L'admission au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est subordonnée à :

- La validation de toutes les UE théoriques,
- La validation du parcours personnalisé (présence supérieure à 70% du volume horaire des UE de chaque semestre)
- La validation de la FGSU,
- La présence à toutes les épreuves,
- La validation de tous les apprentissages cliniques.

Article 29 : Mentions

En fonction de la moyenne obtenue et sous condition de validation de l'année, les mentions suivantes peuvent être décernées.

Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien,
- 14, le jury décerne la mention Bien,
- 16, le jury décerne la mention Très Bien,
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

Article 30 : Seconde session

- Concernant les UE dont la moyenne globale est $< 12/20$ dans les domaines pré, per, postnatal et gynécologiques :
 - Dans le cas où elles ne sont pas constituées de modules : l'UE est à représenter en entier.
 - Dans le cas où elles sont constituées de modules : tous les modules avec une note inférieure à 12/20 sont à représenter, les autres modules étant validés (Cf. article 24) .
- Concernant les UE dont la moyenne est $< 10/20$ dans les autres domaines, recherche et générique,
 - Dans le cas où elles ne sont pas constituées de modules, l'UE est à représenter en entier.
 - Dans le cas où elles sont constituées de modules, tous les modules avec une note inférieure à 10/20 sont à représenter, les autres modules étant validés.
- Les modules et les UE pour lesquels l'étudiant était absent à l'épreuve sont à représenter.
- La ou les UE du parcours personnalisé pour la(les)quelle(s) l'étudiant a été absent pendant au moins 30 % du temps sont à représenter selon les modalités prévues dans les tableaux pages 2 et 3.

Les notes conservées sont prises en compte au titre des deux sessions d'examen.

F – REDOUBLEMENT

Article 31

En cas de redoublement, l'étudiant devra représenter l'année suivante l'ensemble des UE non acquises :

- Celles auxquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 **dans les domaines Recherche et Générique. Au sein de ces UE, tous les modules devront être représentés**, y compris ceux où l'étudiant a eu plus de 10.
- Celles ayant une note inférieure à 12 /20 **dans** les domaines pré, per, post natal et gynécologique.
- Quand les UE des domaines pré, per, post natal et gynécologique sont constituées de modules et qu'un ou des modules est/sont inférieurs à 12/20, tous les modules sont à représenter, même ceux supérieurs ou égaux à 12/20.

Les notes obtenues alors se substituent à celles de la 1^{ère} année.

Dans le cadre d'un redoublement et pour améliorer ses résultats, l'étudiant peut renoncer à toute UE capitalisée lors de l'année précédente. La renonciation à une UE dans un semestre capitalisé entraîne la perte de la

capitalisation du semestre et des autres UE(s) obtenues par compensation dans ce semestre.

L'étudiant doit obligatoirement en informer la direction de l'école par écrit avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours. Après cette date aucune renonciation ne peut intervenir ni être rétractée.

Article 32

Les stages en pré, per, postnatal et gynécologie doivent être systématiquement refaits, même s'ils ont été validés lors de la 1^{ère} année. Ils doivent être validés lors du redoublement.

SOU MIS AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES SIÈGEANT
EN FORMATION PLÉNIÈRE LE 04 SEPTEMBRE 2026

APPROUVÉ LE 04 septembre 2026

PRESENTE ET SOUMIS A LA CFVU LE 15 SEPTEMBRE 2026 – VALIDE LE SEPTEMBRE 2026

Prise en compte dans le cursus de l'engagement des étudiants dans un mandat associatif dans une association de l'Université de Limoges Cahier des charges

=====

L'engagement étudiant est pris en compte dans la formation de sage-femme sous la forme d'une UE au choix de la 3^{ème} à la 5^{ème} année.

Les dispositions qui suivent, sont extraites du document édité par l'Université de Limoges : « Prise en compte dans les cursus de l'engagement des étudiants : cahier des charges », dont les dispositions ont été votées au CEVU du 19 septembre 2011 et au CEVU du 28 septembre 2012.

Le but

Valoriser l'investissement de l'étudiant au service de sa communauté et les compétences qui y sont acquises. Seules les fonctions des membres du bureau de l'association peuvent donner droit à cette UE.

Les compétences transversales acquises dans ces différents engagements peuvent être :

- Savoir travailler en équipe
- Savoir tenir compte des avis des autres et trouver le consensus
- Savoir respecter les avis contradictoires
- Savoir communiquer oralement et par écrit
- ...

La durée minimale de l'investissement

Elle est de 1 an.

L'inscription à l'UE peut se faire à n'importe quel semestre compris dans la période de l'engagement à l'exception du premier qui doit permettre à l'étudiant de se familiariser avec ses nouvelles activités. Elle peut également être prise au semestre qui suit immédiatement la période d'engagement. L'inscription est prise après acceptation par l'équipe pédagogique sur présentation du projet.

Les modalités de validation

L'activité doit être présentée à 2 sages-femmes de l'équipe enseignante sur un support multimédia afin de vérifier son adéquation par rapport aux attendus : un descriptif rapide du rôle prévu de l'étudiant et des compétences attendues au terme de son investissement seront exposés. Un support écrit (2 pages maximum) résumant les objectifs visés devra être remis.

Si l'activité est acceptée, en fin d'année universitaire, la validation se fera sur la base des documents officiels justifiant la fonction dans l'association, après rédaction et soutenance devant un jury d'un rapport d'activité montrant l'implication de l'étudiant.

Le rapport

Il fera entre 5 et 10 pages dactylographiées et présentées avec soin. Il devra être remis 10 jours avant sa soutenance.

Il présentera :

- L'association dans ses objectifs et son organisation,
- La position personnelle de l'étudiant dans l'organigramme,

- Les projets qu'il a menés (dans le cas de projets collectifs, il fera ressortir son apport personnel au projet),
- Les objectifs attendus, ceux atteints et les difficultés rencontrées,
- L'apport de son implication à son développement personnel.

Il pourra se focaliser sur une ou plusieurs actions représentatives de son action, sans nécessité d'exhaustivité.

La présentation orale

- Elle durera 10 min maximum et s'appuiera sur un support multimédia
- Elle sera suivie de 10 min d'entretien avec le jury, destiné à clarifier certains points et à préciser les éléments nécessaires à l'évaluation.

Le jury

Il est spécifique à l'école de sages-femmes et constitué d'au moins 2 personnes :

- Le responsable du diplôme d'inscription de l'étudiant ou son représentant,
- Un enseignant ou enseignant chercheur désigné par le directeur de la composante et qui assistera à tous les jurys de la composante pour donner une certaine homogénéité à l'évaluation.

Il se réunit en fin de semestre, à la demande, sans interférer avec les examens de fin de semestre.

Les attentes, la notation

Lors du rapport et de la soutenance, le candidat devra convaincre le jury :

- qu'il a joué un rôle moteur dans le fonctionnement de l'association, et/ou dans les objectifs d'animation des campus (8 points)
- qu'il a acquis des compétences grâce à son engagement, qu'il sait les identifier (4 points)
- qu'il est capable de procéder à une auto-évaluation critique autour de la pertinence et de l'impact de ses actions (4 points)
- qu'il est capable de communiquer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral (4 points)